



COMMUNIQUÉS DE PRESSE



Communiqués de presse - archives nationales 2007

Davantage de logements abordables sûrs et de qualité ouvrent leurs portes à Fredericton

FREDERICTON, Nouveau-Brunswick, le 27 août, 2007 — Le nouveau gouvernement du Canada et la province du Nouveau-Brunswick ont inauguré officiellement aujourd'hui, à Fredericton, un ensemble de logements abordables qui a été financé dans le cadre de l'Entente Canada - Nouveau-Brunswick concernant le logement abordable. Cet ensemble résidentiel met 50 nouveaux logements, dont 44 qui sont à coût abordable, à la disposition des personnes de moins de 65 ans vivant seules et des personnes handicapées.

Mike Allen, député fédéral de Tobique - Mactaquac, au nom de l'honorable Monte Solberg, ministre des Ressources humaines et du Développement social, et l'honorable Kelly Lamrock, ministre de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, au nom de l'honorable Mary Schryer, ministre d'État à l'Habitation au Nouveau-Brunswick, ont célébré l'ouverture de l'ensemble aujourd'hui.

« Le nouveau gouvernement du Canada est déterminé à mettre des logements de qualité à coût abordable à la disposition des personnes qui en ont le plus besoin, au Nouveau-Brunswick et partout au pays », a indiqué le député Allen. « La production de ces logements permettra aux personnes à revenu peu élevé et aux personnes handicapées de Fredericton de vivre dans un endroit sécuritaire et de qualité, à coût abordable. »

« Pour qu'une stratégie relative au logement abordable soit efficace, le gouvernement, les associations sans but lucratif vouées au logement, les collectivités et le secteur privé doivent tisser des liens solides entre eux », d'ajouter le ministre Lamrock. « L'ensemble Tannery Court de Fredericton est un excellent exemple du rôle important que jouent les organismes sans but lucratif dans l'accroissement de l'offre de logements abordables dans notre province. »

L'ensemble, appelé Tannery Court, qui est situé au 333, rue Cliff et a été produit par la Tannery Court Co-operative Ltd., a bénéficié d'une contribution de 1 100 000 \$ de la part du gouvernement fédéral; ce montant est destiné à payer une partie des coûts de construction. De son côté, la province du Nouveau-Brunswick a versé 1 600 000 \$ en suppléments de loyer à l'égard de 44 logements.

L'Entente Canada - Nouveau-Brunswick concernant le logement abordable prévoit des investissements de plus de 45 millions de dollars pour la production de logements abordables dans la province.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Robert Duguay
Communications
Services familiaux et communautaires
506-444-3684

Giselle Thibault
Conseillère
Marketing et communications
Société canadienne d'hypothèques et de logement
902-426-8320

Document d'information

Entente Canada - Nouveau-Brunswick concernant le logement abordable

Phase I

Objectifs :

- Favoriser la production et le maintien de logements locatifs destinés aux ménages à revenu faible ou modeste du Nouveau-Brunswick, au moyen de la construction ou de la réhabilitation.
- Les logements doivent demeurer abordables pendant une période d'au moins dix ans.

Programme :

- Les fonds versés en application de l'Entente seront affectés à un programme de logement locatif.
- Le programme va permettre la production et le maintien de plus de 600 logements locatifs destinés aux ménages à revenu faible ou modeste.
- Les fonds sont mis à la disposition des organismes sans but lucratif d'initiative privée, des coopératives d'habitation et des promoteurs communautaires ou privés qui désirent aménager des ensembles d'habitation pour les familles à revenu faible ou modeste, les aînés, les personnes de moins de 65 ans vivant seules, les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins spéciaux.

Administration :

- Le programme sera administré par le ministère des Services familiaux et communautaires du Nouveau-Brunswick.
- Le ministère des Services familiaux et communautaires est chargé de la sélection des ensembles de logements abordables.

Dispositions financières :

- La contribution maximale de la SCHL en vertu de l'Entente s'élève à 14,98 millions de dollars et est assortie d'une contribution équivalente du Nouveau-Brunswick, ce qui représente un total de 29,96 millions de dollars.
- En tout, la contribution moyenne de la SCHL ne dépassera pas 25 000 \$ par logement.
- Le Nouveau-Brunswick versera des suppléments de loyer pour les ménages à revenu faible ou modeste occupant les logements.

Phase II

La Phase II de l'Entente accroît de 15,14 millions de dollars l'investissement total en vertu de l'Entente Canada - Nouveau-Brunswick concernant le logement abordable. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick fournira au moins 50 % du financement équivalent. Toutefois, jusqu'à 10 % de ces fonds pourront provenir des municipalités ou d'autres sources.

Dans le cadre de la Phase II, le financement sera :

- utilisé pour le programme de logement locatif prévu dans la Phase I, et pour un nouveau programme de suppléments de loyer;
- ciblé vers les zones urbaines éprouvant d'importants besoins en matière de logement; et
- ciblé vers les personnes admissibles aux logements sociaux ou figurant sur la liste d'attente des logements sociaux.